

Je

**Section 1. Identification of the substance/mixture and of the company/undertaking****1.1 Identifiant du produit****Forme du produit**

Mélange

**Nom commercial**

FORM COATING E

**Code de produit**

FCE

**1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utiliser**

Industriel. Pour un usage professionnel uniquement.

1. Aéroport

2.2 Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

**1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

NOX-CRETE, INC.

1444 SOUTH 20TH STREET

OMAHA, NE 68108

Tél. : 402-341-2080

Télécopieur : 402-341-9752

Courriel: [corporate@nox-crete.com](mailto:corporate@nox-crete.com)Site Web: [www.nox-crete.com](http://www.nox-crete.com)**1.4 Numéro de téléphone d'urgence****Numéro d'urgence**

Chemtrec (800) 424-9300

Chemtrec en dehors des États-Unis 703-527-3887

**Section 2. Hazards identification****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Aspic. Catégorie 1 H304

Tox. aiguë. Catégorie 4 H302+H332

**Texte intégral des phrases en H voir section 16****Effets nocifs sur la physiochimie, la santé humaine et l'environnement**

Aucune information supplémentaire disponible

**2.2 Éléments d'étiquette****Mot d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H302+H332 – Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

**Conseils de prudence**

P203- Procurez, lisez et suivez toutes les consignes de sécurité avant utilisation

**Réponse:**

P301+P316 – EN CAS D'INGESTION : Obtenez immédiatement de l'aide médicale d'urgence

P331 – NE PAS faire vomir

P405 – Magasin verrouillé

P501 - Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Aucun connu

**2.3 Autres dangers**

Texte intégral des phrases H et P : voir section 16

**Section 3. Composition / information on ingredients****3.1 Substances**

Sans objet

**3.2 Mélange**

Nom	Identificateur de produit	%
Distillats de pétrole hydrotraités	Secret commercial	Secret commercial
Préservatif	Secret commercial	Secret commercial

Conformément au 29CFR 1910.1200(i), l'identité chimique spécifique (et/ou) de la concentration peut être conservée en tant que secret commercial, tandis que toutes les propriétés et tous les effets sur la santé et la sécurité sont inclus dans la FDS. Le reste des ingrédients n'est pas dangereux ou a une concentration inférieure à 1 % (ou 0,1 % pour les cancérogènes, les toxines pour la reproduction ou les sensibilisants respiratoires).

Texte intégral des phrases H et P : voir section 16

**Section 4. First aid measures****4.1 Description des mesures de premiers secours****Mesures de premiers secours généralités**

Obtenez des conseils ou des soins médicaux si vous ne vous sentez pas bien. Ne donnez jamais rien en bouche à une personne inconsciente.

**Premiers secours après inhalation**

Si l'individu ressent des nausées, des étourdissements, des difficultés à Respiration Consultez immédiatement un professionnel de la santé. Sortez à l'air frais et maintenez-le au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin.

**Premiers secours après un contact avec la peau**

Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin. Retirer ou enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Lavez immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau.

**Mesure de premiers secours après un contact visuel**

Lorsque vous portez des lentilles de contact, retirez-les si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consultez immédiatement un médecin.

**Premiers secours après l'ingestion**

Rincer bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés**

**Symptômes/blessures après inhalation**

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la somnolence ou des étourdissements.

**Symptômes/blessures après contact avec la peau**

Peut provoquer une irritation de la peau ou une sensation de brûlure

**Symptômes/blessures après contact visuel**

Peut causer une irritation ou des blessures oculaires

**Symptômes/blessures après l'ingestion**

Lavez-vous la bouche avec de l'eau. Emmenez la victime à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position confortable pour respirer. Si le matériel a été avalé et que la personne exposée est consciente, donnez de petites quantités d'eau à boire. Ne faites pas vomir à moins que le personnel médical ne vous le demande. Consultez un médecin si des symptômes apparaissent.

**4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire**

Aucune information supplémentaire disponible

**Section 5. Firefighting measures****5.1 Agents extincteurs****Agent extincteur approprié**

Utilisez un produit extincteur adapté aux matériaux environnants.

Produits chimiques secs, mousse, dioxyde de carbone

**Agent extincteur inadapté**

N'utilisez pas de jet d'eau lourd

**5.2 Dangers particuliers découlant de la matière ou du mélange****Réactivité**

Les produits de décomposition thermique peuvent présenter un risque pour la santé.

**5.3 Conseils pour les pompiers****Instructions de lutte contre l'incendie**

Ce matériau libère des vapeurs lorsqu'il est chauffé au-dessus de la température ambiante températures. Utilisez de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les récipients exposés.

**Équipement de protection pour les pompiers**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (APRA) et équipement de protection complet lors de la lutte contre tout incendie chimique.

**Autres informations**

Lors du chauffage ou de la combustion, des gaz/vapeurs nocifs peuvent être libérés. Ce produit peut rendre le sol glissant.

**Section 6. Accidental release measures****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Mesures générales**

Éliminez toute source d'inflammation. Digue ou retenue de matériaux déversés. Prendre précautions appropriées pour assurer votre propre santé et votre sécurité avant tenter de contrôler les déversements ou de nettoyer.

**6.11 Équipement de protection**

Équipez l'équipe de nettoyage d'un équipement de protection approprié.

**6.2 Précautions environnementales**

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Informez les autorités si du liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

**6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage****Méthodes de nettoyage**

Absorbez les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir dans des récipients étanches à la vapeur et éliminer correctement.

**Section 7. Handling and storage****7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité****Mesures de protection**

Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail.

Assurer une bonne ventilation dans les zones de travail pour éviter la formation de vapeur. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, gardez les

contenants bien fermés. Évitez de respirer de la vapeur ou du brouillard.

**Mesures d'hygiène**

Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités**
**Conditions de stockage**

Stocker conformément aux réglementations locales. Conserver dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Gardez les contenants bien fermés jusqu'à ce qu'ils soient prêts à l'emploi.

**Conserver du gel.**

Agents oxydants puissants

Évitez l'exposition à des températures glaciales.

**Section 8. Exposure controls/personal protection**
**8.1 Paramètres de contrôle**
**Limites d'exposition professionnelle**

Nom de l'ingrédient	Limites d'exposition professionnelle ACGIH TLV (États-Unis)
Distillats de pétrole hydrotraités	TWA : 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures sous forme de brouillard

**8.2 Commandes d'exposition**
**Mesures d'ingénierie appropriées**

Utiliser avec une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur du produit TLV inférieur à spécifié

**Protection des yeux et du visage**

Il est recommandé de porter des lunettes de protection et/ou des écrans faciaux pour éviter tout contact avec les yeux, irritation ou blessure.

**Protection de la peau**

Porter des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements de protection appropriés; bottes au besoin pour éviter tout contact avec la peau. Laver la peau exposée souvent avec de l'eau et du savon. Les vêtements souillés doivent être lavés avant la réutilisation.

**Protection respiratoire**

La ventilation générale des pièces est normalement adéquate. Évitez de respirer le brouillard ou vapeurs de produit. L'utilisation d'un respirateur approprié est recommandée chaque fois que les concentrations dans l'air dépassent la TLV.

**Section 9. Physical and chemical properties**
**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

Apparence	Emulsion lactée
Odeur	Douleur légère
Seuil d'odeur	Aucune donnée disponible
PH	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	> 94 C > 200 F
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative (densité spécifique)	0,972 kg par litre 8,1 lb par gallon
Solubilité	Eau : Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune donnée disponible
Teneur en COV	Moins de 100 grammes par litre

**Section 10. Stability and reactivity**



chemical solutions to **concrete** problems

# FORM COATING E

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *le règlement sur les produits dangereux* (RPD) (SIMDUT 2015)

<b><u>10.1 Réactivité</u></b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b><u>10.2 Stabilité chimique</u></b>	Stable dans des conditions normales
<b><u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</u></b>	Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.
<b><u>10.4 Conditions à éviter</u></b>	Évitez l'exposition à des températures glaciales.
<b><u>10.5 Matériaux incompatibles</u></b>	Agents oxydants puissants
<b><u>10.6 Produits de décomposition dangereux</u></b>	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et divers hydrocarbures

### Section 11. Toxicology information

#### 11.1 Information sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Aucun effet indésirable n'est prévu dans le cadre de l'utilisation prévue.
<b>Irritation/corrosion cutanée</b>	Peut provoquer une irritation de la peau
<b>Yeux</b>	Peut provoquer de graves irritations et lésions oculaires.
<b>Respiration ou sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une irritation respiratoire
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Aucune donnée disponible
<b>Cancérogénicité</b>	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène par le National Toxicology Program des États-Unis, le U.S. Occupational Safety and Health Act, ou l'Agence internationale Recherche sur le cancer (CIRC))
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune donnée disponible
<b>Toxicité pour certains organes cibles</b>	
<b>Exposition unique</b>	Aucune donnée disponible
<b>Exposition répétée</b>	Aucune donnée disponible
<b>Risque d'aspiration</b>	Aucune donnée disponible

### Section 12. Ecological information

<b><u>12.1 Écotoxicité</u></b>	Non établi
<b><u>12.2 Persistance et dégradabilité</u></b>	Non établi
<b><u>12.3 Potentiel bioaccumulatif</u></b>	Non établi
<b><u>12.4 Mobilité dans le sol</u></b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b><u>12.5 Autres effets indésirables</u></b>	Éviter les rejets dans l'environnement

### SECTION 13. Disposal Considerations

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'utilisateur de ce matériel a la responsabilité d'éliminer les matériaux non utilisés, les résidus et les récipients conformément à toutes les lois et réglementations locales, étatiques et fédérales concernant le traitement, l'entreposage et l'élimination des déchets dangereux et non dangereux.

### SECTION 14. Transport information

#### Conformément à ADR / RID / ADNR / IMDG / OACI / IATA / DOT

<b><u>14.1 Numéro ONU</u></b>	Pas de marchandises dangereuses au sens de la réglementation en matière de transport.
<b><u>14.2 Désignation officielle de transport ONU</u></b>	Sans objet
<b><u>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</u></b>	Sans objet
<b><u>14.4 Groupe d'emballage</u></b>	Sans objet
<b><u>14.5 Dangers environnementaux</u></b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b><u>14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur</u></b>	
<b><u>14.7 Transport en vrac selon</u></b>	
<b><u>Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et recueil IBC</u></b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b><u>14.8 Transport en vrac selon</u></b>	
<b><u>CFR 49 173.15</u></b>	Sans objet



chemical solutions to **concrete** problems

# FORM COATING E

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *le règlement sur les produits dangereux* (RPD) (SIMDUT 2015)

### SECTION 15. Regulatory information

#### 15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

##### 15.1.2 Réglementation des États-Unis

L'article 313

Ne contient aucun ingrédient égal ou supérieur au niveau de déclaration De Minimus

La TSCA

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

PROPOSITION 65

Sans objet

##### 15.1.3 Réglementation du Canada

Cette FDS a été préparée conformément aux critères de danger de la *Règlement sur les produits dangereux* (Crédit : HPR) (SIMDUT 2015) et la FDS contient tous les renseignements exigés par le RPD

DSL

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

#### 15.2 Évaluation de l'innocuité des produits chimiques

Aucune évaluation de l'innocuité chimique n'a été réalisée.

### Section 16. Other information

Date de publication / révision	6-23-2025
Version	5.1
Numéro 14	
Date de la précédente édition / révision	6-12-2025
Préparateur	Nox-Crete, Inc.

Les informations et les recommandations contenues dans le présent document sont, à la connaissance de Nox-Crete, Inc., exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter Nox-Crete, Inc. pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de Nox-Crete, Inc. Les informations et les recommandations sont proposées à l'acheteur/utilisateur pour examen et examen. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'usage prévu. Des avertissements appropriés et des procédures de manipulation sécuritaire doivent être fournis à tous les manipulateurs et utilisateurs. Étant donné que les conditions d'utilisation du produit ne sont pas sous le contrôle du fabricant, il est du devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation en toute sécurité de ce produit. Étant donné que les informations fournies dans le présent document peuvent avoir été obtenues en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources qui ne sont pas sous notre supervision directe, aucune déclaration n'est faite selon laquelle les informations sont exactes, fiables, complètes ou représentatives et l'acheteur/utilisateur ne peut s'y fier qu'à ses risques. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou dissimuler les aspects délétères de ce produit. De plus, étant donné que nous ne pouvons pas prévoir ou contrôler les nombreuses conditions différentes dans lesquelles ces informations ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne garantissons pas que les précautions de santé et/ou de sécurité que nous avons suggérées seront adéquates pour toutes les personnes et/ou situations impliquant leur manipulation ou leur utilisation. De même, nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte que l'utilisation ou l'élimination de ce produit est conforme à toutes les lois fédérales, étatiques ou locales. Il est de l'obligation de chaque acheteur/utilisateur du produit mentionné dans le présent document de déterminer et de se conformer aux exigences de toutes les lois applicables. Si l'acheteur/l'utilisateur remballe ce produit, il est de la responsabilité de l'acheteur/de l'utilisateur de s'assurer que la santé, la sécurité et d'autres informations nécessaires sont incluses avec et/ou sur le contenant. Nox-Crete, Inc. exhorte chaque client ou destinataire de cette FDS à l'étudier attentivement et à consulter l'expertise appropriée, si nécessaire ou approprié, pour prendre connaissance et comprendre les données contenues dans cette FDS et tous les dangers associés à ce produit. La modification de ce document est strictement interdite. Sauf dans la mesure requise par la loi, la republication ou la retransmission de ce document, en tout ou en partie, n'est pas autorisée.

#### Texte intégral des phrases H et P

H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H302+H332 – Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

P203- Procurez, lisez et suivez toutes les consignes de sécurité avant utilisation



chemical solutions to **concrete** problems

## FORM COATING E

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *le règlement sur les produits dangereux* (RPD) (SIMDUT 2015)

P301+P316 – EN CAS D'INGESTION : Obtenez immédiatement de l'aide médicale d'urgence

P331 – NE PAS faire vomir

P405 – Magasin verrouillé

P501 - Éliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.